

Avis émis par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de l'Ain

Réunion du 2 juillet 2019

Avis	Suites données par l'administration
<p><b>Avis proposé par la FSU (Point n° 3 « Fiches SST et autres signalements »)</b></p> <p>Une vague de chaleur a frappé très durement tous les établissements scolaires du département, surtout les écoles.</p> <p>A cette occasion, de très nombreuses fiches SST et surtout DGI ont été saisies. Elles font état de situations alarmantes et de conditions de travail inacceptables, qui ont visiblement pu mettre en danger personnels et élèves</p> <p>La plupart du temps, les chefs de service n'ont pas répondu à ces fiches ni même pris contact avec les écoles concernées. Parfois il n'y a même pas eu de possibilité d'échange avec le maire. D'autre part, sans surprise, les consignes ministérielles se sont avérées totalement inadaptées à la réalité du terrain.</p> <p>Les personnels se sont donc retrouvés livrés à eux même, sans pouvoir prendre de décision, alors même que leur responsabilité était engagée.</p> <p>Il apparaît évident que de tels épisodes de canicule sont appelés à se répéter de façon de plus en plus rapprochée.</p> <p>Le CHSCT de l'Ain demande donc qu'un protocole clair et réaliste soit rapidement élaboré, s'appuyant sur des seuils objectifs de température. Le « Heat Index » utilisé par le département américain de météorologie nationale, préconisé par l'INRS, peut être une bonne base pour cela. L'objectif est de pouvoir faire de la prévention primaire, en utilisant les prévisions météorologiques sans attendre de situation de crise pour prendre des mesures.</p> <p>Pour ce faire, le CHSCT de l'Ain demande qu'un groupe de travail issu du CHSCT, associant des représentants des collectivités propriétaires puisse se tenir dès la rentrée de septembre.</p>	<p>Plusieurs signalements indiquant notamment des températures élevées dans les écoles ont été signalés sur les registres SST et DGI dématérialisés. L'administration constate qu'aucun des signalements présents dans le registre SDGI ne répond aux critères réglementaires exigés pour y figurer.</p> <p>Les autorités académiques ne sont pas propriétaires des bâtiments. Un travail concerté avec ces derniers est mené. Il va être renforcé durant la prochaine année scolaire et portera en particulier sur l'amélioration du confort thermique des utilisateurs des locaux (cf. circulaire SST de la rentrée 2019-2020).</p> <p>Par ailleurs les membres du CHSCTA ont été informés par la rectrice lors de la réunion du CHST académique du 14 mai 2019 de la mise en place d'un conseil scientifique de l'académie composé de spécialistes de la transition climatique. Il a été précisé également à cette occasion qu'un plan global sur la rénovation bâtementaire était en cours d'élaboration à l'échelle nationale et que ces préoccupations étaient présentes dans le projet stratégique académique qui vient d'être élaboré.</p>

<p>Avis proposé par FO (<b>Point n° 3 « Fiches SST et autres signalements »</b>)</p> <p>Le CHS CT de l'Ain du 2 juillet demande à l'IA DASEN d'intervenir auprès de la préfecture pour que les dispositions pour la fermeture des classes, écoles, établissements et services soient prises à partir de 27 ou 28 ° degrés dans les locaux.</p>	<p>Monsieur le préfet a été interpellé quant à ces demandes lors du conseil départemental de l'Éducation nationale du 25 juin 2019. La fermeture des écoles est une décision qui relève de l'autorité des maires qui avisent au cas par cas en fonction de chaque contexte.</p>
<p>Avis présenté par FO (<b>Point n° 12 Questions diverses</b>)</p> <p>Le CHSCTD de l'Ain réuni le 2 juillet 2019 demande que le moyen provisoire à l'école de Villieu Loyes Mollon soit reconduit dès maintenant pour la rentrée 2019. Les collègues doivent pouvoir préparer leur rentrée.</p>	<p>Les implantations d'emplois de personnels enseignants font l'objet d'échanges, dans le cadre des compétences des CTSD et CDEN, qui ont par ailleurs largement abordé le cas de la commune en question.</p>